

LE BULLETIN

DES

RECHERCHES HISTORIQUES

VOL. XLIII

LEVIS, OCTOBRE 1937

No 10

LA FAMILLE DUFROS DE LAJEMMERAIS

—
L'orthographe du nom de Lajemmerais
—

On a écrit tour à tour et on écrit encore Dufros de la Gemeray, Dufros de la Jemmerais et Dufros de LaJemmerais. Quelle orthographe est la bonne?

Il est presque d'usage aujourd'hui d'adopter, pour les noms propres canadiens, l'orthographe du premier ancêtre établi au pays. Cette théorie peut être bonne mais, parfois, elle amène des complications. Ainsi, dans le cas de Christophe Dufros, le premier de cette famille qui vint dans la Nouvelle-France, M. l'abbé Faillon écrit qu'il signait Lajemmerais et, cependant, on trouve dans les registres de Varennes sa signature orthographiée la Gemeray.

La famille Dufros prit le surnom de la Gemmerais ou la Jemmerais, de la terre seigneuriale de ce nom située dans la paroisse de Médréac, en Bretagne, et de laquelle dépendait le village de Carros et du Tertre. "Quelques-uns des membres de la famille Dufros, dit M. l'abbé Faillon, ont habité jusqu'ici l'ancienne maison seigneuriale de La Gemmerais, dont ils n'ont cessé de faire valoir les terres par leur usage et intelligente industrie."

Il n'y a pas de doute qu'en France, particulièrement à Médréac, on se servait de l'orthographe La Gesmerais. C'est cette forme qu'on rencontre presque toujours dans les anciens registres de l'église paroissiale de Médréac et dans les actes de notaires. Christophe Dufros ne s'étant pas tenu à l'orthographe du pays de sa naissance, devons-nous revenir à l'ancienne? La Mère Marguerite d'Youville, fondatrice des Soeurs de la Cha-

rité, fille de M. Dufros de Lajemmerais, femme de jugement et de goût, suivit d'abord l'exemple paternel et signa Lajemmerais. Plus tard, elle adopta l'orthographe Lajemmerais et la garda jusqu'à sa mort. Les Soeurs de la Charité ont imité leur sainte fondatrice et emploient toujours l'orthographe Lajemmerais. Pourquoi ne ferions-nous pas comme la Mère d'Youville et ses filles?

Les Dufros de Lajemmerais étaient-ils nobles?

Nous répondons tout de suite: oui.

M. E.-Z. Massicotte a tiré du greffe du notaire Joseph-Charles Rimbault, de Montréal, un long document qui, malgré son imperfection, prouve de toute évidence que les Dufros de Lajemmerais étaient nobles. Il porte pour en-tête: titre de noblesse de Messrs La Gameraye. C'est l'enquête faite par la Chambre établie par le roi de France pour la réformation de la noblesse de la province de Bretagne. Les parties en cause sont le procureur général du roi et les trois frères Christophe Dufros, sieur de Boissemances, Jean Dufros, sieur de La Girodais, et Jacques Dufros, écuyer, sieur de Dufros.

Ce document est trop long pour être reproduit ici, mais citons au moins la conclusion du jugement de la Chambre, rendu le 18 février 1669:

“ La Chambre faisant droit sur l'instance, a déclaré les dits Christophe, Jean et Jacques Dufros nobles et issus d'extraction noble; comme tel leur a permis et à leurs descendants en mariage légitime de prendre la qualité d'écuyer et les a maintenu aux droits d'avoir armes et écusson timbrés appartenant à leur qualité, et à jouir de tous droits, franchises, prééminences et privilèges attribués aux nobles de cette province, et ordonne que leur nom sera employé au rôle et catalogue des nobles de la Sénéchaussée de Rennes. Fait en la dite Chambre tenue le dix-huit février mil six cent soixante et neuf.”

Et pour bien prouver que le premier Dufros de Lajemmerais canadien était le fils de Christophe de Boissemances mentionné dans le jugement du 18 février 1669, le document conservé au greffe de Joseph-Charles Rimbault portait l'acte de naissance suivant:

“ Extrait du papier baptismal de l'église de Médréac, en l'évêché de St-Malo, Christophe Dufros, fils d'écuyer Christophe et damoiselle Marguerite de La Forest, seigneur et dame de la Gemmeraye, fut baptisé en l'église de Médréac, par Mtre Olivier Boisgeraud, recteur d'icelle, tenu sur fonds par écuyer Christophe Paillevé, sieur de Nozay, et damoiselle Jeanne de La Forest, dame des Elans, le vingt-et-unième jour de décembre mil six cent soixante et un. (signé) Chs Paillevé, Jeanne La Forest Boisgeraud, Mathieu Bunouff, G. Chartier, Ch. Regnard ” (1).

Christophe Dufros de Lajemmerais

Christophe Dufros de Lajemmerais était donc né à Médréac qui faisait alors partie du diocèse de Saint-Malo, le 21 décembre 1661, du mariage de Christophe Dufros, sieur de Boissemanes et de Lajemmerais, et de Marguerite de La Forest. Noble, il fit comme tous les jeunes gens de la noblesse, et entra dans l'armée. Il fut d'abord garde de la marine, à Rochefort. En 1687, bon nombre de jeunes officiers furent envoyés dans la Nouvelle-France. Les déprédations des Iroquois étaient devenues si sérieuses qu'il fallait mettre ces barbares à la raison. Le jeune Dufros de Lajemmerais fut choisi pour faire partie du détachement d'officiers et soldats envoyés ici par le roi. Il servit sous le gouverneur de Denonville et ne manqua pas de se distinguer puisque, quelques années plus tard, la marquise de Vaudreuil écrivait au ministre de la marine: “ M. de Lajemmerais a parfaitement bien servi dans la guerre des Iroquois et a couru risque nombre de fois d'être pris et brûlé vif par ces barbares.”

En 1688, M. Dufros de Lajemmerais servait sous les ordres de M. des Bergères au fort de Niagara. Nous trouvons son nom au bas de l'“État dans lequel a été laissé le fort de Niagara, en 1688”. On sait que le marquis de Denonville avait donné l'ordre à M. des Bergères de détruire les fortifications

(1) *Bulletin des Recherches Historiques*, article de E.-Z. Massicotte, vol. XXII, p. 71.

de Niagara et de revenir à Montréal avec tout son détachement. Le document en question fut signé le 15 septembre 1688 (1).

M. Dufros de Lajemmerais dut prendre part à la défense de Québec en 1690, puisque, le 12 novembre 1690, M. de Frontenac, en attendant les ordres du Roi, lui donnait une commission de lieutenant réformé (2). Le gouverneur de Frontenac, il nous semble, qui avait tant de braves à récompenser à l'automne de 1690, n'aurait pas donné une promotion à un officier qui n'aurait pas combattu.

Le 5 mai 1695, le roi donnait un brevet d'enseigne de vaisseau à M. Dufros de Lajemmerais.

Le 15 juin 1705, M. Dufros de Lajemmerais recevait le commandement d'une compagnie. Il remplaçait M. de Maricour, décédé.

M. Dufros de Lajemmerais décéda à Montréal le 1er juin 1708.

Il avait épousé, à Varennes, le 18 janvier 1701, Marie-Renée Gaultier, fille de René Gaultier de Varennes, et de Marie-Ursule Boucher de Grosbois.

Madame Dufros de Lajemmerais, mariée depuis moins de huit ans, restait veuve avec six enfants, trois garçons et trois filles. Elle n'avait absolument aucune ressource. Sa position était donc des plus tristes. Dès le même automne, le gouverneur de Vaudreuil et l'intendant Raudot s'occupèrent de son sort. Le 14 novembre 1708, ils écrivaient au ministre :

“ Le sieur de Lajemmerais, capitaine, est mort cet été. Il laisse une femme et six enfants à la mendicité. C'est une pitié, Monseigneur, que de voir cette famille désolée et hors d'état de pouvoir subsister à l'avenir, si vous ne voulez avoir la bonté de l'aider. Comme vous ne donnerez que l'année prochaine la compagnie de son mari, si vous voulez avoir la charité de lui en faire toucher les appointements jusqu'à ce temps, cette grâce l'aiderait beaucoup. Nous ne vous le demandons pour elle que par la grande connaissance que nous avons de sa misère ” (3).

L'année suivante, le 14 novembre 1709, MM. Raudot père et fils revenaient à la charge auprès du ministre de la marine :

(1) *Bulletin des Recherches Historiques*, vol. XXII, p. 272.

(2) *Bulletin des Recherches Historiques*, vol. XXII, p. 310.

(3) Archives de la province de Québec.

“La dame de LaJemmerais, disaient-ils, est entièrement dénuée de tout et chargée de six enfants. Nous vous supplions de vouloir bien lui accorder la pension du sieur Berthier qui se trouve vacante par sa mort”.

La marquise de Vaudreuil s'occupa aussi du sort de cette pauvre veuve et de ses six enfants. Elle écrivit au ministre de la marine en faveur de cette famille dans l'affliction et nous pouvons croire que c'est elle qui la tira de la misère.

Enfin, en 1714, après cinq ans d'attente et de misère, madame Dufros de Lajemmerais obtenait la pension de cinquante écus que le roi accordait aux veuves d'officiers. Cinquante écus par année pour sept personnes, ce n'était pas même une pitance !

Quelques années plus tard, madame Dufros de Lajemmerais rencontra un jeune médecin irlandais, Timothy Sullivan ou Sylvain, originaire de Cork. Il sollicita sa main et la veuve, croyant bien faire, la lui accorda. Le mariage eut lieu à la Pointe-aux-Trembles de Québec, en janvier ou février 1720. Le marié avait 24 ans et la mariée était âgée de 38 ans. Ce mariage ne fut pas heureux.

Madame Sullivan ou Sylvain décéda à Varennes le 24 octobre 1758, à l'âge de 76 ans.

Le docteur Sullivan ou Sylvain était mort à Montréal le 16 juin 1749 (1).

Du mariage de Christophe Dufros de Lajemmerais et de Marie-Renée Gaultier de Varennes étaient nés :

I

Marie-Marguerite Dufros de Lajemmerais

Née à Varennes le 15 octobre 1701.

Mariée à Montréal, le 12 août 1722, à François-Madeleine You de la Découverte, fils de Pierre You, sieur de la Découverte, enseigne dans les troupes, et de Madeleine Just.

M. You de la Découverte décéda à Montréal le 5 juillet 1730.

(1) M. Aegidius Fauteux a raconté l'existence tourmentée du docteur irlandais Timothy Sullivan ou Sylvain dans le *Bulletin des Recherches Historiques*, vol. XXIII, p. 303, 333, 356.

Madame You de la Découverte, peu après la mort de son mari, commença à s'occuper des oeuvres de charité. C'est la célèbre Mère d'Youville, fondatrice des Soeurs de la Charité ou Soeurs Grises.

II

Charles Dufros de Lajemmerais

Né à Varennes le 27 décembre 1702.

Il fut ordonné prêtre le 14 avril 1726. Il fut nommé, l'année suivante, curé de Repentigny, et décéda curé de Verchères le 6 mars 1750, à l'âge de 47 ans.

III

Marie-Clémence Dufros de Lajemmerais

Née à Varennes le 26 janvier 1704.

Mariée à Montréal, le 16 novembre 1735, à Pierre Gamelin Maugras, fils de feu Pierre Gamelin et de Marie-Jeanne Maugras, de Saint-François-du-Lac.

M. Gamelin Maugras décéda à Montréal le 2 juillet 1757.

Madame veuve Gamelin Maugras se retira alors à l'Hôpital général de Montréal où elle décéda le 22 mars 1768.

IV

Louise Dufros de Lajemmerais

Née à Varennes le 14 septembre 1705.

Mariée à Montréal, le 31 janvier 1731, à Ignace Gamelin, négociant, fils d'Ignace Gamelin et de Marguerite Lemoine.

Madame Gamelin décéda à l'Hôpital général de Montréal le 10 avril 1789.

V

Joseph Dufros de Lajemmerais

Né à Varennes le 30 octobre 1706.

Il fut ordonné prêtre le 22 octobre 1731.

M. Dufros de Lajemmerais fut curé de Champlain de novembre 1731 à octobre 1732, puis de la Sainte-Famille de l'île d'Orléans, de 1734 à 1756, soit vingt-deux ans.

Il décéda dans cette paroisse le 11 novembre 1756. M. Dufros de Lajemmerais fut inhumé dans la nouvelle église qu'il avait fait construire. Le registre de la Sainte-Famille contient l'éloge suivant: " M. Dufrost était canadien, prêtre très zélé et habile. Il a fait bâtir à ses paroissiens une église si bien proportionnée qu'elle a servi de modèle à plusieurs autres églises du pays."

M. Dufros de Lajemmerais signait Dufrost tout court.

VI

Christophe Dufros de Lajemmerais

Né à Varennes le 7 décembre 1708.

Comme la plupart des jeunes gens de son temps, Christophe Dufros de Lajemmerais ne fréquenta pas longtemps l'école. Il s'enrôla dans les troupes du détachement de la marine dès qu'il fut en âge de porter un fusil. Il fit la campagne contre les Renards et, un peu plus tard, contre les Sioux. Son oncle, Pierre de la Vérendrye, fier de lui, voulut l'attacher à ses découvertes. Dès 1731, il était le principal lieutenant du célèbre découvreur.

Il suivit la Vérendrye dans l'Ouest en 1731, se rendit jusqu'au lac La Pluie où il éleva le fort Saint-Pierre. En 1733, Dufros de Lajemmerais revint au pays pour conduire de nouveaux renforts dans l'Ouest. En 1735, le jeune officier fut envoyé au fort Maurepas, sur la rivière Winnipeg, et il y passa un hiver extrêmement pénible. A la fin de février 1736, ses deux cousins, les fils du découvreur la Vérendrye, vinrent le rejoindre au fort Maurepas et ils le trouvèrent tellement malade qu'ils décidèrent de le ramener au fort Saint-Charles où il pouvait recevoir de meilleurs soins. Ils se mirent en route avec le malade dès que les eaux furent libres. Mais en remontant la Rivière Rouge, à l'endroit connu alors sous le nom de Fourche aux Roseaux, sur le territoire actuel de la paroisse de Letellier, archidiocèse de Saint-Boniface, Christophe Dufros de La-

jemmerais expira dans les bras de ses cousins. C'était le 10 mai 1736. Le héros n'avait pas encore vingt-neuf ans.

Le 26 juillet 1936, en présence des archevêques Béliveau et Yelle, d'un grand nombre de prêtres et de religieux, et d'une foule de plus de deux mille personnes, la Commission des Monuments et Sites Historiques du Canada érigeait un *cairn* à Letellier, à la mémoire du jeune officier canadien mort si loin des siens. Ce *cairn* porte l'inscription: "Route des Roseaux, sentier que prenaient les Sioux pour se rendre au lac des Bois. Cette route fut suivie dès 1733 par les découvreurs français. En 1736, Lajemmerais fut inhumé près de la rivière aux Roseaux".

Avec Christophe Dufros de Lajemmerais disparaissait le dernier représentant masculin de la famille Dufros de Lajemmerais. Ce nom est donc disparu du Canada depuis plus de deux siècles.

P.-G. R.

APPENDICE

Brevet d'enseigne de vaisseau pour M. Dufros de Lajemmerais
(5 mai 1695)

Aujourd'huy cinquiesme jour de May gbyc quatre Vingt quinze Le Roy estant à Compiègne voulant commettre des personnes Capables et expérimentées, au fait de la guerre et de la Navigation pour faire les fonctions d'enseignes sur ses Vaisseaux de guerre et sachant que le Sr de la Gemaerais, lieutenant d'un détachement de soldats de la marine en Canada, a les qualités nécessaires pour sen bien acquitter. Sa Ma^{te} l'a retenu et ordonné, retient et ordonne enseigne de l'un de sesd. vaisseaux pour la d. charge, exercer, en jouir et user aux honneurs, autoritez, prérogatives et droits y appartenans et aux appointemens qui luy seront ordonnez par les estats et ordon. de Sa Ma^{te} i veut qu'il soit employé en la dite qualité, le tout sous l'autorité de Mr le Comte de Toulouze admiral de France, et des Vice admiraux, Lieutenans généraux, chefs d'escadres, et Capitaines de ses d. vaisseaux auxquels elle mande et à tous autres officiers de marine quil appartiendra de reconnoistre et faire reconnoistre ledit Sr De la Gemaerais, en lad. qualité d'Enseigne

de Vaisseau ez choses concernant la d. charge et pour témoignage de sa volonté de Sa Ma^{te} m'a commandé de luy en expédier le présent Brevet qu'elle a voulu signer de sa main et estre contresigné par moy Con^{er} Secrétaire d'Etat, et de ses commandem^{ts} et finances.

Louis
Phelypeaux (1)

Commission de capitaine en pied pour M. Dufros de Lajemmerais (4 juin 1695)

Louis Alexandre de Bourbon Comte de Toulouse Duc Damuille Commandeur des ordres du Roy Gouverneur et Lieutenant Général pour Sa Majesté en sa Province de Bretagne Pair et Amiral de France salut savoir faisons que Vû par nous le brevet de sa Majesté donné à Compiègne le cinquième jour de May dernier signé Louis et plus bas Phelypeaux cy attaché sous le contrescel de nos armes par lequel sa Majesté a retenu et ordonné le Sr de la Gémerais lieutenant d'un détachement de soldats de la Marine en Canada pour Enseigne de l'un des Vaisseaux de sa Majesté sous nôtre autorité Nous conformément a l'intention de sa Majesté et après avoir de lui pris le serment en tel cas requis et accoutumé de bien et résolument servir le Roy dans l'exercice de lad. charge Mandons aux vice amiraux, Lieutenans généraux, chefs d'escadres, capitaines des d. vaisseaux et autres officiers de Marine qu'il appartiendra de reconnoitre et faire reconnoitre led. de la Gémerais en la d. qualité d'Enseigne de Vaisseau ez choses concernant lad. charge. En témoin de quoi nous avons signé ces présentes icelles fait sceller du seau de nos armes et contre signer par le secrétaire Général de la Marine à Versailles le quatrième jour de juin mil six cent quatre vingt quinze.

L.-A. Bourbon

Par Monseigneur Descheneau (1).

(1) Archives de la province de Québec. (B. R. H. vol. 38, p. 630)

(1) Archives de la province de Québec. (B. R. H. vol. 38, no 9, p. 621)

Commission de capitaine en pied pour M. Dupros de Lajemmerais (15 juin 1705)

Louis par la grâce de Dieu Roy de France et de Navarre à nostre cher et bien aimé le Sr de la gemaeris lieutenant en pied dans la Nouvelle France salut la Compagnie de Soldats du détachement de la marine que le feu Sr de Maricourt commandoit au d^t pays estant à present vacante par deceds Nous avons cru que nous ne pourrions faire un meilleur choix que de vous pour commander la d. Compagnie veu les témoignages qui nous ont esté rendus de votre valeur expérience au fait de la guerre, et bonne conduite. A ces causes Nous vous avons commis, ordonné et estably, et par ces présentes signées de nostre main commettons, ordonnons et établissons Capitaine de lad. Compagnie laquelle vous commanderez au nombre de cinquante bons hommes les officiers non compris, et que vous conduirez et exploiterez sous nostre autorité, et sous celle de nostre cher et bien aimé le Sr Marquis de Vaudreuil gouverneur et nostre Lieut^t général au pays de la Nouvelle France ainsy qu'il vous sera par nous ou luy commandé et ordonné pour nostre service, et nous vous ferons payer ensemble les off^{rs} et soldats de lad. Compagnie des app^t et solde qui vous seront et à eux deubs suivant les monstres et raisines qui en seront faites et qui nous seront envoyez par le Comm^{re} de la marine que nous avons estably au dit pays tant et si longuement que lad. Compagnie sera sur pied po. nostre service, tenant la main à ce qu'elle vive en si bon ordre et police que nous n'en puissions recevoir de plaintes de ce faire vous donnons pouvoir Commission autorité et Mandement Spécial Mandons aud. S. Marquis de Vaudreuil de vous faire reconnoistre, et obéir en lad. qualité de tous ceux et ainsy qu'il app^{dra}. Donnée à Versailles le quinziesme jour du mois de Juin l'an de grâce Mil sept cent cinq et de nostre Règne le soixante troisième.

Louis

Par le Roy
Phelypeaux

Enregistrée au Controlls De la Marine et des fortifications de la Nouvelle France à Québec le Trente Uniesme jour d'octobre mil sept cent six. De Monseignat (1)

(La fin dans la prochaine livraison)

(1) Archives de la province de Québec.

TISSUS D'AUTREFOIS

(suite et fin)

Peniston — “ Tissu du genre des Moletons ” et fabriqué en Angleterre.

1683, manches de P. galonnées.

Perse et Persienne — Sorte de toile peinte ou d'indienne apportée jadis de l'Inde et à laquelle “ on attribuait une origine persane ”.

En 1741, la Perse venait par voie de la Nouvelle-Angleterre. Dans un inventaire de 1756 est une jupe de *persienne*.

(Voir *Recensement inédit de 1741*, déjà cité).

Pinchina ou *Pichina* — “ Etoffe tout laine, croisée, fabriquée à Toulon.

Elle apparaît en magasin en 1701. En 1727 on la vendait 20 sols l'aune. Il y en avait encore en 1756.

Poil de chèvre — Le pelage des chèvres a été utilisé pour faire des tissus. Ce fut aussi un fil fait du poil de la chèvre d'Angora, puis on fabriqua ce fil en soie.

En 1731, les officiers avaient du P. de c. “ pour leurs boutonnières ”.

Popeline — “ Etoffe dont la chaîne était de soie et la trame de laine lustrée ”.

En 1756, on en faisait des robes et ce tissu se vendait 41 sols l'aune.

Ras — Etoffe laine et soie, dont le poil ne paraît point. Dans les actes on écrit : ras, raz et rat.

1679 — Habit en ras de Chalons.

1721 — Vêtement en *rat* de *Jenne* (Gênes), couleur de citron.

Le Tarif de 1748 mentionne les Ras de Chalons, R. de castor, R. de Saint-Cyr, R. de Sicile et R. du Maroc. Ce tissu servait à faire des soutanes, des manteaux, des camails et des vêtements de dames.

En 1756, le R. du Maroc gris noir valait 3 livres 15 sols; le R. de Castor bleu et blanc, 3 livres; le R. de S.-Cyr bleu de roi, 5 livres 5 sols, l'aune.

Ratine — “ Etoffe de laine croisée dont le poil est tiré en dehors et frisé ”.

Il y eut des R. drapées et non drapées et des R. rouges en doublure.

De 1659 à 1687, on a des R. de Londres frisées et de la R. de Florence. On en faisait des déshabillés, des capots, des culottes.

Le Tarif de 1748 mentionne la R. de Hollande écarlate et la R. de Hollande couleurs communes.

Revêche — Tissu grossier non croisé. On l'importait d'Angleterre, puis on le fabriqua en Picardie. On s'en servait pour doublure. Il y en avait de la blanche, de la rouge et de la grise. En 1656 la revêche valait 3 livres l'aune. En 1667, un marchand avait, à Montréal, 4 pièces de r. d'Angleterre.

Ruban — Tissu plat, plus ou moins mince, plus ou moins étroit, en fil, en soie ou laine.

Le ruban apparaît à Montréal avec l'arrivée des recrues de 1653 et 1659. En cette dernière année, on note le R. de fil et le R. de satin. De 1660 à 1662, nous relevons : le R. jaune argenté, le R. d'argent faux, le R. taffetas, le R. petit de soie, le R. de soie, le R. de laine et celui de fil. Avec 1678, on a le R. à cravate à 20 sols l'aune. En 1700, le R. nature (?) à 6 sols. De 1722 à 1730, le R. rouge, le R. argent cramoisy, puis le R. noir, No 3½, à 12 livres 15 sols la pièce et le R. noir No 2, à 10 livres la pièce.

Dans le Tarif de 1748, on mentionne les R. noirs couleurs fines : les R. façonnés, mêlés d'or et d'argent ; les R. façonnés sans or ou argent ; les R. moirés, couleurs communes et les R. de soie commune.

Satin — Etoffe de soie fine, lustrée. En 1660, il y avait des habits et des bonnets de satin. En 1741 on faisait des courtépointes de satin " entourées d'indienne ".

Au Tarif de 1748, mention des S. brochés et à fleurs : S. de Gênes ; S. unis et S. sur fil.

Enfin, en 1756, le S. blanc damassé vaut 5 livres 9 sols l'aune ; le S. ravé à fleurs, 6 livres, 5 sols et le S. ravé sans fleurs, 5 livres, 5 sols.

Satinade — " Petite étoffe de soie imitant le satin ". En 1756, la S. valait 41 sols, l'aune.

Serge — Tissu léger de laine croisé. Cette étoffe apparaît fréquemment dans les inventaires. Au XVIIe siècle, il y a des

habits en Serge grise, en S. façon de Londres; S. du seigneur (?); S. de Caen; S. d'Aumal; S. du Poitou.

Il y eut aussi une S. minime pour doublures et une S. violette pour ornements à 4 livres, 10 sols et 5 livres l'aune.

Au XVIII^e siècle, il y a des serges anglaises vertes, unies ou à fleurs. En 1756, certaines S. communes se vendaient peu cher : la brune ou la grise valait 18 sols, la noire, 20 sols et la blanche, 20 sols l'aune.

Sergette — "Étoffe de laine étroite, mince et légère". En fait, c'était "une sorte de droguet croisé et drapé fabriqué dans le Poitou".

On relève un habit de ce tissu en 1665.

Siamoise — Étoffe commune de coton. Le Tarif de 1748 la mentionne.

Soie — Fil et tissu. En 1652, un colon avait 3 écheveaux de soie. Le major Closse, dans son magasin, tenait des "soies de toutes couleurs" et il en avait en "plottons".

Sous Louis XIV comme sous Louis XV, la soie en fil se vendait à l'once.

Tabis — "Sorte de moire à petits grains". On disait aussi *atabi*. Ce tissu de soie ne paraît avoir été en usage qu'au XVII^e siècle. Closse avait un de ses nombreux habits en *tabis*.

Taffetas — "Étoffe de soie fort mince et tissée comme la toile".

Lambert Closse avait du T. à doubler.

En 1693, le T. à coiffe valait 4 livres, 10 sols l'aune et le T. rouge 3 livres.

Le Tarif de 1748 énumère les T. d'Angleterre, à raies et à fleurs; le T. uni; le T. de Florence et le T. d'Avignon.

En 1756, le T. d'Angleterre se vendait 4 livres, 12 sols et 5 livres, 10 sols l'aune. Le T. de Florence, 5 livres, 6 sols et le T. lustré noir, 4 livres, 5 sols.

Les couleurs à la mode étaient : blanc, gris perle, jonquille, vert, bleu, cerise et citron.

Tapisserie — "Ouvrage au métier ou à l'aiguille sur du canevas avec de la laine ou de la soie". Il y en eut aussi en cuir.

Au XVII^e siècle, Jeanne Mance a de la T. de Bergame pour rideaux et tours de cheminée.

Au XVIII^e siècle — Greysolon du Lhut avait une tenture de T. de Bergame.

Le Tarif de 1748 nomme les tapisseries de Flandres, de Bruxelles, d'Auvergne, de Rouen, de Bergame et même en cuir doré et autres.

Tavelle — "Galon de laine servant de bordure". En 1756, la T. de Rouen et la T. de Hollande se détaillaient à 20 sols la pièce.

Tavoyelle — Lambert Closse avait de la T. "de point coupé". Impossible (pour nous) de savoir ce que c'était.

Tiretaine — "Noms de plusieurs étoffes en laine pure ou en laine mélangée".

A la fin du XVII^e siècle, il y a des "capots pour homme en tiretaine".

En 1727, la T. valait 23 sols l'aune.

Le Tarif de 1748 mentionne une T. moitié fil et laine.

Toile — De tous les tissus dont il est question dans nos archives, aucun n'a plus de vogue que la toile et il s'en importait de plusieurs sortes tant sous Louis XIV que sous Louis XV.

Au XVIII^e siècle on relève avec ou sans leurs prix de vente, les T. de chanvre jaune à 40, 50 et 60 sols l'aune; T. de lin, 30 sols l'aune; T. d'emballage, 10 sols; T. de coton à 30 sols et à 70 sols; T. d'Allemagne; T. de Meslin, 40 sols; T. de Meslis et Mesly, 2 livres, 10 sols; T. de Rouen, 2 livres, 8 sols; T. de Paris; T. fine pour surplis, à 3 livres, 5 sols l'aune.

Avec le XVIII^e siècle arrive un plus grand choix: T. d'or et d'argent fin; T. de coton rayé; T. de Hollande; T. de Cambray; T. de Connerre; T. de Gand; T. de Flandres; T. de Paris; T. de cretonne; T. de Troye; T. herbée; T. de Beaufort; T. de Brin; T. de Rouen; T. de Mesly; T. de Quentin; T. de Lyon; T. à voile; T. à matelas; T. cirée; T. de Laval; T. de cholette; T. de Morlaix pour la traite et pour nappes; T. de Monbeillard; T. de S.-Jean; T. de Bretagne; Toile royale fine; T. de crin pour habit; T. siamoise; T. de la Chatagneray.

Le prix des toiles varia beaucoup et la plus commune se vendait 22 sols l'aune.

(Voir article de E.-Z. M., dans *B. R. H.* 1934, p. 104).

Triomphante — "Étoffe de soie dont le fond était en gros de Tours et les fleurs en damassé". Des Montréalaïses, en 1756, portaient des robes en triomphante.

Trippe de laine — Sorte de velours ou de panne en laine et chanvre pour habiller les meubles.

Le Tarif de 1748 mentionne la T. de laine, façon de velours ciselé.

Velours — Etoffe rase d'un côté et pelue de l'autre. En 1710, Du Lhut avait un bonnet en velours. Il s'en importait de diverses sortes, en 1748. E.-Z. MASSICOTTE

LES CHEVALIERS DU TRAVAIL.

L'Ordre des Chevaliers du Travail ou, en anglais, The Noble Order of the Knights of Labour, fut un jour très puissant dans la province de Québec. Les gouvernements d'Ottawa et de Québec, qui le craignaient, se rendaient à peu près à tous ses désirs. Aujourd'hui, il n'est plus qu'un souvenir pour les personnes d'un certain âge. La jeune génération ne le connaît même pas. L'Ordre des Chevaliers du Travail fut fondé en 1869, à Philadelphie, aux États-Unis, par Uriah Stephens, mais, véritablement, son influence ne data que de 1878, année pendant laquelle une convention des loges fut tenue à Reading, en Pennsylvanie, dans le but de former une "assemblée générale". L'Ordre des Chevaliers du Travail, fondé pour protéger l'ouvrier, admettait dans ses rangs toutes les classes de la société, excepté les banquiers, les avocats et les buvetiers. Chaque loge ou assemblée locale devait obéissance absolue à l'assemblée générale présidée par un maître général dont le plus proéminent fut M. Powderly. En quinze ans, l'Ordre avait recruté un million de membres. Les Chevaliers du Travail traversèrent la frontière canadienne en 1881 par la formation d'une loge à Hamilton. Quatre ans plus tard, l'Ordre était déjà assez puissant dans la province voisine pour tenir sa convention annuelle à Hamilton. Les Chevaliers du Travail s'établirent dans la province de Québec deux ou trois ans plus tard. On vit bientôt des loges nombreuses à Montréal et à Québec. Chaque petite ville de la Province compta aussi la sienne. Les Chevaliers du Travail montrèrent leur force en 1888 en faisant élire Alphonse-T. Lépine, un ouvrier, par une majorité de plus de 700 voix contre un des hommes les plus connus et les plus populaires de Montréal, M. A.-É. Poirier.

LA DERNIERE EXECUTION PUBLIQUE AU CANADA

Sous le régime français au Canada, toutes les exécutions capitales étaient publiques. Elles avaient lieu généralement sur les marchés et le peuple, avide de spectacles morbides, s'y rendait en foule. Sous le régime anglais, les pendaisons continuèrent à être publiques. A Québec, elles se firent à différents endroits, sur les buttes à Nepveu, les Plainnes d'Abraham, le Rond de Chaines, etc, etc. Après la construction de la prison de la rue Saint-Stanislas (aujourd'hui le Morrin College), on pendait en face même de la prison et, chaque fois, le vaste espace se remplissait de curieux. Parfois, les condamnés étaient pendus sur le lieu même de leurs crimes. C'est ainsi que Monarque et ses complices qui avaient volé et battu le curé de Saint-Joseph de Lévis, M. Masse, furent pendus en face même du presbytère où ils avaient fait le vol. Le matin de leur pendaison, ils firent tout le trajet à pied de la Traverse de Lévis au lieu où la potence avait été érigée.

Si nous ne faisons erreur, la dernière exécution capitale publique à Québec fut celle de John Meehan, le 22 mars 1864. Le dimanche précédent, les curés des différentes paroisses de Québec avaient lu en chaire une lettre de Mgr Bailargeon conseillant aux fidèles de ne pas assister à l'exécution de Meehan. Malgré le conseil du vénérable archevêque de Québec une foule immense s'était réunie en face de la prison. (Morrin College). L'échafaud avait été dressé au-dessus de la porte principale de la prison, rue Saint-Stanislas. Meehan fut exécuté à dix heures de la matinée. Il fut accompagné sur l'échafaud par le Père Maher, Jésuite. Le condamné eut le courage de parler à la foule pendant au moins un quart d'heure avant de se livrer au bourreau. Aux jeunes gens, il dit en anglais et en français d'éviter les mauvaises compagnies, la boisson, la haine, la vengeance, etc., etc. Au moment où le bourreau lançait Meehan dans l'Éternité, les milliers de spectateurs réunis devant la prison se jetèrent à genoux afin de prier pour celui qui allait comparaître devant son créateur.

La dernière exécution publique au Canada eut lieu à Ottawa le 11 février 1869. Ce fut celle de Whelan, assassin de D'Arcy McGee.

Après l'exécution de Whelan, de nombreuses requêtes furent envoyées au ministre de la justice pour faire cesser les exécutions publiques. Le gouvernement du Canada se rendit à ces demandes et, le 22 juin 1869, le gouverneur sanctionnait la loi 32-33 Victoria, chapitre XXIX, qui portait les deux clauses suivantes :

109. La sentence de mort portée contre un prisonnier devra, après la mise en vigueur du présent acte, être mise à exécution dans l'enceinte des murs de la prison dans laquelle le condamné est détenu à l'époque de l'exécution.

110. Le shérif chargé de l'exécution ainsi que le geôlier, le médecin ou chirurgien de la prison et les autres officiers de la prison, et telles personnes dont le shérif requerra la présence, assisteront à l'exécution.

P. G. R.

DIFFERENCE DE MENTALITE !

Il se rencontre malheureusement des prêtres sinon pour dire du moins pour penser que ce sont aux fidèles à apprendre la langue des missionnaires et non à ceux-ci de posséder la langue de ceux qu'ils évangélisent. Mgr Mazenod, le saint fondateur des Oblats de Marie Immaculée, n'était pas de cette opinion. Sa congrégation s'était établie au Canada dans les premiers jours de décembre 1841. Dès le mois de janvier 1844, Mgr de Mazenod écrivait au Père Honorat, supérieur des Oblats du Canada : " Depuis le temps que vous êtes au Canada, il me semble que vous auriez tous pu apprendre assez d'anglais pour vous mettre en communication avec ceux qui ne parlent que cette langue ".

LES BERTRAND AU CANADA

Sous le régime français, seize Bertrand vinrent s'établir au Canada :

1o—Guillaume Bertrand, fils de Pierre Bertrand et de Jeanne Boutin, de Sainte-Marie, évêché de La Rochelle;

2o—Jean Bertrand, du bourg de Matha, évêché de Saintes;

3o—Gabriel Bertrand, fils de Simon Bertrand et de Françoise Aymes, de Sainte-Thérèse, évêché de Poitiers;

4o—René Bertrand, fils de René Bertrand et de Catherine Blotin, de l'évêché d'Angers;

5o—Jean Bertrand, fils de Simon Bertrand et de Françoise-Aimée de la Ferrière, en Poitou;

6o—Paul Bertrand dit Saint-Arnould, fils de Jean Bertrand et de Marie Née, de la Madeleine, évêché d'Évreux;

7o—Jean Bertrand dit Toulouse, fils de Raymond Bertrand et de Jeanne Aubry; lieu de naissance non donné;

8o—Pierre Bertrand, fils de Jean Bertrand et de Marie Magné, de La Rochelle, paroisse Notre-Dame;

9o—Jean-Baptiste Bertrand, fils de Louis Bertrand et de Charlotte Denis, de Saint-Maxence, diocèse de Poitiers;

10o—Louis Bertrand, fils de Robert Bertrand et de Marie-Anne Ruers, de Sevilly, diocèse de Tours;

11o—Gilles Bertrand, lieu de naissance non donné;

12o—Mathurin Bertrand, fils de Louis Bertrand et de Françoise Bouchereau, de Saint-Pierre de Molimart, diocèse d'Angers;

13o—Louis-François Bertrand, fils de Louis Bertrand et de Françoise Dussault, de Paris (paroisse Saint-Eustache);

14o—Simon Bertrand, de Fleury, au diocèse de Sens;

15o—Antoine Bertrand, fils d'Antoine Bertrand et de Marie Gauthier, de Saint-Jean, diocèse de Turenne;

16o—François Bertrand, fils de Joseph Bertrand et de Claire Monier, de Saint-Pierre de Lyon.

Quand on saura qu'au moins dix de ses seize Bertrand ont créé des familles canadiennes on se convaincra que le nom Bertrand n'est pas près de s'éteindre au pays.

DEUX DISCOURS DE LORD DUFFERIN

Le 26 juin 1876, la Société Saint-Jean-Baptiste de Québec présentait une *adresse* à lord Dufferin, à l'occasion de la fête nationale. Et le noble lord leur répondait dans les termes suivants: "Je sais que dans aucune de nos colonies, pas même en Angleterre, Sa Majesté la Reine n'a de sujets plus dévoués que ceux que je vois autour de moi, des sujets dont la loyauté repose non sur un sentiment capricieux, mais sur une noble appréciation des droits de liberté et de gouvernement constitutionnel dont ils jouissent sous son régime. Je puis vous assurer, au nom de mes compatriotes de l'autre côté de l'Atlantique, qu'il est bien peu d'événements historiques dont ils soient plus fiers que celui qui a pu décider la population canadienne-française de ce continent à s'unir à eux, sur un pied d'égalité, pour fonder ici une grande nationalité, sous la protection de la Couronne britannique. On ne pouvait espérer un tel résultat que du respect que les deux nations éprouvaient l'une pour l'autre, alors qu'il y a cent ans, elles étaient deux généreuses rivales. Si l'une peut indiquer du doigt les Plaines d'Abraham, l'autre avec non moins de fierté peut rappeler les lignes de Montmorency et le plateau de Sainte-Foy, tandis que des deux côtés les enfants léguaient comme inséparables l'un de l'autre les noms inséparables de Montcalm et de Wolfe". Deux années plus tard, le 12 septembre 1878, lord Dufferin, répondant à une nouvelle adresse de la Société Saint-Jean-Baptiste de Québec, disait: "Votre passé n'a pas voulu mourir, n'a pas voulu s'effacer, sa vitalité était trop exhubérante, trop remplie par les exploits glorieux et brillants dus à la douce et gracieuse influence des dames, par les oeuvres des hommes d'état, par le martyre des saints missionnaires et le dévouement des femmes, tout cela ne pouvait rester enseveli dans l'oubli des âges ou être étouffé dans le bruit des événements qui se succédaient. . . . Sans vouloir faire une époque dans l'histoire de cette colonie du changement de régime, le gouvernement et le peuple anglais, par un sentiment qui les honore autant qu'il vous honore vous-mêmes, ont préféré adopter votre passé, à condition que vous partagiez leur avenir, et il n'y a pas un Canadien d'origine anglaise, de nos

jours, qui n'éprouve pas autant d'orgueil et de plaisir à la vue des exploits militaires des capitaines français des 17^e et 18^e siècles, dans les découvertes héroïques des Pères Jésuites, dans les entreprises et les efforts qui furent couronnés par la fondation de Québec et de Montréal, dans les splendeurs semi-féodales de vos vice-rois, qu'aucun Canadien-français parmi vous. . . . Quant à moi, je puis vous assurer que je me crois aussi bien le successeur direct de ces braves et chevaleresques vice-rois qui ont présidé à l'origine de votre colonie que je suis le successeur de lord Lisgar, lord Monk ou lord Elgin".

REPONSE

Pas d'Thibault! Pas d'Thibault! (vol. XLIII, p. 277.) — C'est l'honorable juge Choquette, dans son récent ouvrage *Un demi-siècle de vie politique*, qui nous fait connaître l'auteur de la chanson *Pas d'Thibault! Pas d'Thibault!*

Nous citons :

" A Saint-Roch (de Québec), en 1877, Thibault avait un truc pour faire face au tumulte. Il feignait de parler et gesticulait. Après l'avoir hué tout leur saoul, les gens finissaient par dire : "Mais que raconte-t-il en faisant ces grands gestes?", et on le laissait parler. Pas longtemps car la foule entonnait la chanson composée par Nazaire Levasseur :

Pas d'Thibault, pas d'Thibault,
C'est Laurier qu'il nous faut".

QUESTION

Champlain et ses contemporains à Québec portaient-ils les aliments à leur bouche avec leurs doigts ou avec des fourchettes?

Queb.

JE PARDONNE ET JE DEMANDE MOI-MEME
PARDON....

Pierre-Alexis Tremblay est à peu près ignoré de la génération actuelle. Il fut le rédacteur de *l'Eclaireur* qui précéda *l'Electeur*, remplacé par le *Soleil*. Sa carrière politique date de 1864. Candidat malheureux en 1857, il fut élu, aux élections de 1865, par les comtés réunis de Chicoutimi et Saguenay. Réélu aux deux chambres par le comté de Chicoutimi en 1867, il le représenta jusqu'à l'abolition du double mandat. En 1872, il opta pour la Chambre des Communes. Il fut élu dans Charlevoix. Aux élections de 1874, il fut réélu. Son élection fut invalidée, et il eut cette fois pour adversaire l'honorable H.-L. Langevin. Celui-ci remporta la victoire par une majorité de 200 voix. Aux élections de 1878, M. Tremblay fut réélu dans Charlevoix. Mais il prit son coup de mort dans cette lutte. Après l'élection, il revint à Québec se mettre sous les soins des médecins, mais il était trop tard. M. Tremblay décéda le 4 janvier 1879. Averti par son médecin que sa fin était proche, M. Tremblay avait publié la lettre suivante dans *l'Eclaireur* du 22 décembre 1879 : . . . Je pardonne de grand coeur à tous ceux qui, dans ma vie privée ou publique, en paroles, en actes m'auraient causé offense, injure ou ressentiment quelconque; 2. je demande moi-même pardon aux personnes que, dans la vie privée ou publique, dans les luttes politiques ou les écrits sortis de ma plume, j'aurais pu offenser en paroles ou en actes. Si la chaleur de la discussion ou l'amertume du moment m'ont parfois entraîné au delà des bornes de la modération et de la charité, je le regrette sincèrement et le désavoue de tout coeur; 3. si enfin, contre mon intention et les sentiments de respect et d'obéissance filiale que j'ai toujours eus pour la Sainte Église, ma mère, il m'était échappé dans mes paroles ou mes écrits, des choses que l'on pourrait regarder comme moins favorables à l'esprit de soumission et d'amour qu'un chrétien doit avoir pour celle qu'il considère comme la Maîtresse de la Vérité et son unique organe autorisé sur la terre, je les désavoue complètement, et j'exprime franchement mon désir de les regarder comme non avenues. . . ."

LES TROTTOIRS A MONTREAL SOUS LE REGIME FRANCAIS

Avant de parler des rues de Montréal et de leur entretien autrefois, nous résumons ici ce que nous avons de notes sur les trottoirs. Signalons d'abord, que les autorités qui règlementaient la voirie n'emploient jamais le mot "trottoir", mais la vétuste expression de *banquette*. (1)

D'après les encyclopédies, la banquette a, ou a eu, diverses significations. "C'était un chemin le long des parapets". Maintenant, "c'est une petite voie pour les piétons, le long d'un chemin de fer ou d'un aqueduc".

A Montréal, dans les ordonnances, il n'est pas question de trottoirs avant 1712. Jusque là, on se contente, dans les documents officiels, de demander aux citoyens d'entretenir "leurs devants de porte". Toutefois, il y eut des trottoirs auparavant, puisque le six mai 1712, M. le Procureur du roi et M. le greffier, Michel LePailleur, visitent les rues de la ville et laissent aux générations futures un procès-verbal de ce qu'ils ont constaté. Dans ce document, ils signalent que les trottoirs devraient être réparé le long de certains édifices appartenant à des institutions et le long des demeures de quelques-uns des principaux citadins, nobles, bourgeois ou artisans.

Au mois de juillet 1721, l'intendant Bégon, donne aux Montréalais les sages conseils suivants: "Jusqu'à ce que les rues soient pavées il n'y a d'autres moyens, pour les *gens de pieds* d'éviter la boue, que celui établi depuis longtemps, qui est de mettre des banquettes de bois de huit pouces d'épaisseur et d'un pied de large, le long des maisons et emplacements et à deux pieds de distance des dites maisons en faisant remplir le vide de pierrotage, chaux ou déblais de manière que les banquettes, y compris le pierrotage aient trois pieds de large" ou mieux encore, "faire paver ledit trois pieds, ce qui conserverait les fondations."

Le 2 avril 1735, Pierre Raimbault, un juge, canadien de naissance, ordonne de mettre "les banquettes en bon état dès que la saison le permettra".

(1) En d'autres endroits, le peuple disait "parapets"

En 1738, 9 septembre, il est ordonné d'achever le rétablissement des banquettes retardé par les travaux agricoles.

Evidemment, les citoyens n'apportaient pas grand zèle à ce rétablissement, pour toutes sortes de raisons, aussi, le juge de La Fontaine, par une ordonnance du 21 mars 1741, prévient "les propriétaires et locataires qu'ils doivent, avant le 15 mai, placer devant leurs maisons et emplacements, des banquettes, s'il n'y en a pas; faire réparer celles qui y sont, et surtout, les mettre à la hauteur et de la largeur règlementaire".

Mais la construction et la réparation des trottoirs continuèrent à se faire avec lenteur faute de main d'oeuvre, selon les uns, faute de matériaux, selon les autres, ce pour quoi le juge Guiton de Monrepos va innover.

Le 10 novembre 1744, il oblige les propriétaires à faire tirer, durant l'hiver, toutes les pièces de bois nécessaires pour faire des banquettes, afin que celles-ci soient en bon état au mois de mai. Le même avis est répété en 1747 et 1748.

Avec l'année 1749, (17 février), M. de Monrepos émet une nouvelle ordonnance où apparaît, pour la première fois, le commandement de *remplacer le bois par de la pierre dans la construction des trottoirs*. Voici la substance du document, curieux à divers égards: "Vu que parties des banquettes de la ville sont pourries et trop étroites pour que les femmes enceintes et les gens âgés puissent y marcher en sûreté . . . Il est enjoint aux propriétaires de faire des banquettes de trois pieds de largeur devant leurs emplacements. A l'effet de quoi, ils feront tirer la pierre nécessaire afin que ces pavages soient prêts pour le mois de mai".

Cette même année, il fut défendu d'ouvrir des rues moins larges que 22 pieds. Il y en avait plusieurs de 18 pieds. Si on enlève six pieds de trottoir, trois pour chaque côté de la rue, il ne restait que douze ou seize pieds pour la circulation des véhicules. Aujourd'hui, sont jugées trop étroites, les rues de 60 pieds, trottoirs compris ou non.

En 1750, au mois de juin, nouvelle ordonnance qui exige la construction des banquettes en pierre.

De 1752 à 1760, les autorités ne s'occupent que de faire "entretenir un chemin praticable pour *les gens de pied durant l'hiver*".

Ce chemin d'hiver, évidemment le long des maisons, eut deux pieds de largeur de 1752 à 1756, puis deux pieds et demi à compter de 1757.

E.-Z. Massicotte

LE PREMIER NAVIRE CONSTRUIT A QUEBEC

Louis XIV, dit l'abbé Faillon, avait à coeur d'introduire la construction des vaisseaux dans la Nouvelle-France. En effet, dès son arrivée ici, l'intendant Talon, conformément aux instructions qu'il avait reçues, s'occupa de faire préparer les bois propres à cette construction. Nous lisons dans la *Relation des Jésuites* de 1667: "Il (Talon) s'est appliqué, de plus aux bois propres à la construction des vaisseaux, dont l'épreuve a été faite en ce pays par la bâtisse d'une barque, qui se trouve de bon service et d'un gros vaisseau tout prêt à être mis à l'eau." Ce fut là le premier navire de quelque importance bâti à Québec et même dans tout le pays. Sir James-M. Lemoine prétend que ce gros vaisseau fût bâti près du Cap-Blanc. En tout cas, l'élan était donné et bon nombre d'autres navires furent construits à Québec sous le régime français tant par le roi que par des particuliers. Dans l'état des dépenses faites par le roi pour sa colonie de la Nouvelle-France en 1671 se trouve l'item suivant: "Quarante mille livres pour être employées à la construction des vaisseaux qui se font en Canada, comme aussi à la coupe et à la façon des bois envoyés de ce pays pour les constructions qui se font dans les ports du royaume." L'année suivante, en 1672, on construisit un vaisseau de quatre à cinq cents tonneaux et on se préparait à en construire un autre encore.

QUESTION

Quel est ce député ontarien qui dans un diner publié refusa de boire à la santé de lord Metcalfe, en présence même du gouverneur?

Pat

JOSEPH-MARIE PACAUD

Antoine Pacaud, marchand, baptisé en 1665, fils de Guillaume et de Catherine Bertaut, était de La Pérade, évêché de Périgueux. Il épousa le 21 janvier 1697, à Montréal, Marguerite Bouat. (Tanguay I-457). Nous avons une note à rapporter à propos de deux de ses fils. Le premier, Antoine baptisé à Montréal le 3 août 1697 se maria à Agathe Le Gardeur, le 17 janvier 1727 à Montréal. Il fut, dit Tanguay (VII-187) conseiller, président, trésorier de France etc., en la généralité de La Rochelle. L'autre fils, Joseph-Marie, a été baptisé à Montréal le 31 mars 1704; il était né de la veille.

L'Annuaire de la Noblesse, de Paris, année 1914, page 372, nous rapporte ce qui suit: Pascaud (Joseph-Marie) conseiller du roi, trésorier de France et général de ses finances honoraire au Bureau des finances de La Rochelle et maire ancien de la dite ville, secrétaire du roi au lieu de défunt M. Nicolas Thomas, en décembre 1758. "Extrait des registres des actes de baptême etc, de la paroisse de Villemarie, en l'île de Montréal, Canada, de l'an 1704. Le 31^e jour de mars de l'an 1704, a été baptisé Joseph Marie, âgé d'un jour, fils de M. Antoine Pascaud, marchand, bourgeois de cette ville et trésorier pour le roi, et de demoiselle Marguerite Bouat, sa femme. Le parrain, M. François Bouat, marchand de cette ville; la marraine, dame Agathe St Père (1) femme de Pierre Legardeur, écuyer, sieur de Repentigny, lieutenant d'une compagnie du détachement de la Marine."

André-Claude Patu, écuyer, avocat en Parlement, conseiller du roi, trésorier receveur général et payeur des rentes de l'Hotel-de-Ville de Paris, âgé de 32 ans environ, qui connaît Pascaud depuis plusieurs années dit qu'il est député de la ville de La Rochelle pour le commerce, au lieu de M. son frère (2). Pour ce qui est de Dominique Doutreleau déjà cité (voir notre article sur Jean-Victor Varin) il connaissait Pascaud depuis plus de 25 ans.

(1) Elle a signé Agathe *de* St-Père.

(2) Billet d'enterrement du 18 juin 1758 à Paris, de M. Antoine Pascaud, ancien trésorier de France au Bureau des finances de La Rochelle et député de la dite ville, au Conseil du Commerce. Décédé rue d'Antin, à St-Roch.

A remarquer comment Pascaud s'écrivait anciennement; la date de naissance de Joseph-Marie, et la date et le lieu du décès de son frère Antoine.

Les charges occupées par les membres de cette famille confèrent la noblesse à ses descendants.

Régis Roy.

LE CADRAN DE LA CATHÉDRALE DE QUÉBEC

Le 31 décembre 1775, le gouverneur Carleton avait fait don à la cathédrale de Québec d'une horloge à trois timbres pour orner le clocher. Avec le temps cette horloge se détraqua et cessa de dire les heures. En 1842, Rémi Bourdages, arpenteur de profession mais habile mécanicien, fils du patriote Louis Bourdages, qui avait inventé un mécanisme ingénieux propre à donner l'alarme en cas d'incendie, l'installa dans le clocher de la cathédrale sur l'horloge donnée par le gouverneur Carleton. Bourdages avait fait ce travail, qui lui avait pris six semaines de son temps, sans aucune promesse de paiement, mais il espérait tout de même que la ville l'indemniserait. Le *Canadien* du 20 août 1852 publiait la note suivante: "M. Bourdages n'a pas encore été rétribué de son travail, de ses frais et de ses dépenses faites volontairement aux cadrans publics placés dans le clocher de la cathédrale catholique de cette ville". A la fin de septembre 1852, M. Bourdages, ne recevant aucune réponse de la ville et lassé d'attendre, enlevait les aiguilles des cadrans de la tour de la cathédrale. Les habitants de la haute ville qui s'étaient habitués à régler leurs horloges sur celle du clocher de la cathédrale se mirent alors à protester. Les conseils de ville, généralement, ont la peur de l'électeur. Le 29 octobre 1852, la corporation de Québec offrit à M. Bourdages vingt-cinq louis pour les réparations faites à l'horloge de la cathédrale mais elle mettait pour condition qu'il entretiendrait cette horloge en bon état pendant un an.

LE RAPPEL DU MARQUIS DE DENONVILLE

Les papiers du château de Dénonville sont actuellement conservés à Chartres, aux Archives Départementales d'Eure-et-Loir. Après la grande guerre, le château ayant été démoli et les terres seigneuriales vendues, ils auraient été perdus irrémédiablement sans l'intervention de l'abbé Hermeline, curé de Dénonville. Grâce à son entremise, ils furent cédés par M. le marquis de Paris, du consentement de l'acquéreur du château, M. Martin, à M. Maurice Jusselin, conservateur des Archives d'Eure et Loir et historien distingué de la cathédrale de Chartres. Le 20 mars 1922, M. Jusselin transportait une partie des documents à Chartres; le 7 juin suivant il transférait le reste. Jusqu'à cette date les archives se trouvaient dans un grenier, exposées à la pluie.

Parmi ces documents se trouve la lettre originale du rappel du marquis de Dénonville en France. M. Jusselin m'a communiqué cette pièce, simple lettre close de Louis XIV; il m'a prié aussi de la publier au Canada. Comme ce document est inconnu sans doute, je m'empresse de le faire, en remerciant M. Jusselin de sa haute courtoisie et de son intérêt à l'histoire canadienne.

“A Monsieur le Marquis de Dénonville, gouverneur et mon lieutenant général en la Nouvelle France.

Monsieur le marquis de Dénonville.

La conjoncture présente de la guerre qui est en Europe ma'yant fait prendre la résolution de vous rappeler pour vous donner de l'employ dans mon armée où je suis persuadé que vous me servirez avec la mesme application, le mesme zèle et le mesme succès que vous avez fait par le passé, je vous fais cette lettre pour vous dire que mon intention est qu'ausstost que vous l'aurez reçue, vous remettiez au Sr Comte de Frontenac que j'ay choisy pour vous relever les ordres, instructions et mémoires que je vous ay envoyé depuis que vous servez en Canada et que vous l'informiez de l'estat auquel se trouve à présent le dit païs, des mesures que vous avez prises pour parvenir à la paix avec les Iroquois ou pour la continuation de la guerre, et enfin que vous lui donniez des

mémoires exacts de toutes choses et que vous l'instruisiez de tout ce que vous croirez qu'il sera nécessaire qu'il sache pour bien exécuter les ordres dont vous avez esté chargé. Après quoy je désire que vous vous embarquiez pour repasser en France sur le premier vaisseau qui partira de Québec. Et la présente n'estant à autre fin, je prie Dieu qu'il vous ayt, Monsieur le marquis de Dénonville, en sa sainte garde.

Escrit à Versailles le 31e may 1689.

Louis Colbert.

Les archives du château de Denonville ne contiennent pas d'autres documents relatifs du Canada.

E. Longpré, O. F. M.

LA PERTE DU VAPEUR *MONTREAL*

Le 26 juin 1857, le vapeur *Montréal*, capitaine Rudolph, partait de Québec avec environ 400 passagers parmi lesquels se trouvaient 300 émigrants allemands arrivés d'Europe quelques jours auparavant par le navire *John Mckenzie*. Une heure après son départ de Québec, vers les cinq heures de l'après-midi, alors qu'il se trouvait en face du Cap-Rouge, le feu prit à bord du *Montréal*. Il y avait à bord une certaine quantité de foin. Le feu se communiqua presque aussitôt à ce foin et empêcha les membres de l'équipage de mettre les embarcations de sauvetage à l'eau. Les vapeurs *Napoléon* et *Alliance* qui suivaient le *Montréal* se lancèrent aussitôt au secours des malheureux passagers. Pendant ce temps, le capitaine Rudolph, voyant qu'il ne pouvait arrêter l'incendie, lança le *Montréal* à la côte. Le vapeur s'échoua dans environ douze pieds d'eau. Les marins du *Napoléon* et de l'*Alliance* réussirent à sauver un peu plus de 100 passagers. Les autres, affolés par les flammes, se jetaient à l'eau et, la plupart ne sachant pas nager, se noyaient presque aussitôt. La nouvelle de cette catastrophe ne parvint à Québec qu'à huit heures du soir. Le maire de Québec envoya aussitôt le vapeur *Phoenix* sur le lieu du sinistre. De son côté, M. Shaw, agent du *Montreal* à Québec, envoyait le vapeur *Mary* pour aider à recueillir les naufragés. Près de 250 personnes perdirent la vie dans cette catastrophe.

JEAN-VICTOR VARIN

Au *Dictionnaire généalogique* de Mgr Tanguay (vol VII-428) Jean-Victor Varin est dit né à Niort, Poitou. Ce qui pouvait porter à croire sa famille originaire de cette province. Son père, Jean, sieur de la Sablonnière, avait été capitaine d'infanterie de Jacques II, roi d'Angleterre. Ce monarque ne régna que quelques années et à la suite de sa défaite par Guillaume de Nassau, prince d'Orange, il se réfugia à Saint-Germain-en-Laye. Jean Varin a-t-il été au service de Jacques II, en Angleterre ou en France? Que ce soit en l'un ou l'autre de ces cas, cela le place à la fin du dix-septième siècle à un endroit éloigné de Niort. *L'Armorial général de France* de 1696 ignore Varin, le nôtre, au Poitou. Il y avait deux personnes de ce nom à Poitiers, mais leurs armes diffèrent du tout au tout de celles des Varin.

Jean-Victor Varin vint au Canada en 1729; il passa en France en 1740 et nous revint l'année suivante, puis il fit un autre voyage en 1757 à la mère-patrie et c'est alors, ou plutôt en 1758 qu'il est nommé secrétaire du roi, charge anoblissante. A cette occasion il doit fournir certains documents: un extrait de son baptême, un billet de confession et une attestation de quelqu'un l'ayant connu depuis un nombre d'années.

Ce fut en mai 1758 qu'il se présenta comme secrétaire du roi au lieu de Jacques de Flesselles. Il produit un extrait de son baptême que nous copions de l'annuaire de la Noblesse, de Paris, 1914, page 370. "Extrait des registres de l'église paroissiale Notre-Dame de Niort. Le 15 août 1699 a été baptisé Jean-Victor, né d'hier, fils de messire Jean Varin de la Sablonnière et de Marthe Lery (?), conjoints; le parrain, messire Jean-Victor Thibault, écuyer, sieur de la Roche, et marraine, dame Marie Bassot".

Nous avons donc la date de la naissance de notre officier canadien. Le billet de confession fourni à cette occasion a été signé par Thomas Mac-Mahon, prêtre, docteur en théologie de la Faculté de Paris, habitué en la paroisse de Saint-Eustache, de la dite ville, âgé de trente-quatre ans.

Dominique Doutreleau, conseiller du roi, trésorier de

la Chancellerie établie près le Parlement de Paris, âgé de cinquante-quatre ans, connaissait Jean-Victor Varin depuis trente ans. "Il est, dit-il, d'une très honnête famille de la Normandie; a servi dès sa plus tendre jeunesse dans la Marine; a passé en Canada où il est parvenu au grade de conseiller au Conseil Supérieur de Québec; c'est ainsi que depuis environ vingt ans, il y fait les fonctions de Commissaire Ordonnateur de la Marine à Montréal, avec l'applaudissement de toute la colonie. Il est très bien allié ayant épousé la fille de M. de Beaujeu, lieutenant de roi des Trois-Rivières. Il est beau-frère de M. Daymar, premier valet de garde-robe de Sa Majesté".

De tout ce qui précède se détache la date de naissance de Jean-Victor que ne donne pas Tanguay; que sa famille est bien d'origine normande, ainsi que nous l'avions rapporté d'après Courcy, *Nobiliaire de Bretagne*; que l'office de secrétaire du roi lui conférait la noblesse, et, enfin, qu'il s'était acquitté de ses fonctions à Montréal "avec l'applaudissement de toute la colonie".

Cette dernière phrase amènera peut-être un plissement moqueur aux coins de vos lèvres.

Régis Roy

REGISTRATEURS DES COMTES DU BAS-CANADA

Les dix dernières lignes de la page 275 du *Bulletin* (septembre 1937) doivent se lire comme suit :

Joseph-Edouard Beaupré,	Montcalm, 2 janv. 1857.
Joseph-David Lépine,	Montmagny, 22 nov. 1858.
Louis-Célestin Lefrançois,	Montmorency, 1er mars 1844.
Gabriel Dick,	Montmorency, 28 août 1861.
Edward Dowling,	Montréal, 1er janv. 1842.
Edward Dowling,	Montréal, 1er mars 1844.
George Herman Ryland,	Montréal, 17 juin 1845.
William Robins,	Nicolet, 1er janv. 1842.
Joseph Jutras,	Nicolet, 1er mars 1844.
Joseph Achille Blondin,	Nicolet, 31 mai 1867.
Pierre Gosselin,	Orléans, 1er juillet 1845.
Geo.-Thomas Griffin,	Ottawa, 14 juillet 1831.

L'ARTISTE FAY-GENOT

En fournissant quelques notes sur l'affiche annonçant les représentations de *Jeanne d'Arc*, en 1877, nous voulions attirer l'attention sur le graveur Cassan. Mais dans le groupe qui interpréta le grand drame lyrique de Barbier-Gounod, il est un autre artiste oublié dont le nom vaut d'être signalé à ceux que la petite histoire intéresse. Il s'agit d'Achille Génot qui fut comédien et peintre.

Achille Génot et sa femme, Victoria Maurice, semblent être venus à Montréal, en 1874, avec Roger Gourdaïs (ou Le Bourdaïs), Victor Marcus et autres de la troupe Maugard, qui avait joué avec succès, à Québec, *Bruno le fileur*, *Catherine ou la croix d'or*, etc. (1).

Génot joua d'abord sous le nom d'Achille Fay et sa femme sous celui de Léontine.

D'après des anciens, Génot aurait été le neveu d'Athénaïs Fay de la Comédie française et celle-ci "avait présidé aux débuts de son neveu qui était pensionnaire de l'Odéon, lorsqu'il partit jouer à la Nouvelle-Orléans, puis au Canada".

En 1874, Fay reprit son nom de Génot et fonda, à Montréal, la Société dramatique française qui répéta les pièces jouées à Québec. Son théâtre, que le sieur Génot appelait le *Palais Musical*, n'était autre qu'une ancienne église protestante, rue Gosford, dont l'histoire est à faire.

Au mois de décembre 1874, puis en janvier et en avril 1875, l'*Opinion publique* reproduisait trois croquis de Génot, l'un sur la fête de Noël, l'autre sur le Nouvel an, le dernier sur les types du marché Bonsecours. C'est après, sans doute, que Génot fonda un conservatoire, puis le cercle dramatique Molière, qui se donnait pour mission de faire connaître les chefs-d'oeuvre de Molière dans la province. Mais ni le théâtre ni la peinture ne lui réussirent parce que le Canada traversait une crise financière désastreuse.

En 1877, Achille Génot associé avec A. Schiner, ouvrit un restaurant rue S.-Vincent. De nouveau, en cette entreprise, le succès ne couronna pas sa bonne volonté.

(1) *Opinion publique*, 1874 et *Le Vasseur-Réminiscences*.

Génot dit Fay ou l'inverse, fut peintre de portraits, aussi caricaturiste, mais ayant caricaturé un grand personnage de Montréal, ce fut son dernier malheur. Le 27 janvier 1879, mourait dans une grande misère, Jean-Étienne-Achille Génot, âgé de 55 ans et 7 mois. A la sépulture, les témoins furent Victor Marcus et Charles Ruffier.

La même année, le 28 juin 1879, décédait à l'hôpital général, Victoria (Maurice) Génot, âgée de 45 ans, et comme personne ne réclamait le cadavre de l'ancienne comédienne, il fut donné à l'université McGill.

Dans ses mémoires inédits, Gustave Ouimet, fils de l'honorable Gédéon Ouimet, ne cache pas son admiration envers un artiste *Edgar Génot*, l'un des comédiens estimés de ces troupes françaises qui, après avoir joué chaque année à la Nouvelle-Orléans, venaient à New-York puis à Montréal. Pour lui, Génot exerçait le métier de joaillier à New-York, lorsqu'il "n'était pas au théâtre".

Que conclure? Y a-t-il eu deux comédiens Génot, l'un prénommé Edgar, l'autre Achille?

Il est étrange que M. Ouimet n'ait pas connu Achille Fay-Génot qui demeura à Montréal de 1874 à 1879 et qui avait la réputation d'être excellent acteur en plus d'être peintre? Peut-on supposer que le vieillard, après tant d'années, s'est mépris en quelque façon? Cela est arrivé.

E.-Z. MASSICOTTE

REPONSE

Laclède (vol. XLIII, p. 277). — Dans l'ouvrage d'Audet et Malchelosse, intitulé: *Les Pseudonymes Canadiens*, Montréal, 1936, aux pages 83 et 174, on trouve que John Talon Lespérance se servait du pseudonyme Laclède. Il se servit également du pseudonyme Arthur Favereau pour publier un roman anglais dans le *Canadian Illustrated News* puis en français dans l'*Opinion Publique* (traduit par Emmanuel Blain de Saint-Aubin) sous le titre: *Rosalba ou les deux amours*. (c. f. B. R. H., 1927, p. 90, 694). D'origine canadienne, John Lespérance naquit à Saint-Louis, Missouri, et décéda à Montréal le 10 mars 1891.

Lucien Brault.